

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2025/022**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 19

**Membres absents** : 8

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Jeanine VIDAL (pouvoir donné à Blaise FONS), Françoise CAMPREDON (Pouvoir à Pascale PUY)

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND, Pascal-Henri BASSET, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Karine CAROLA, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA.

**Date de la convocation** : 19/02/2025

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE**  
**D'ARTISANAT D'ART**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée en procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre en application dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, en vue de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un centre d'artisanat d'art au sein du bâtiment situé au n°1 rue Pau Astor, dont la limite de remise des plis avait été fixée au 13 décembre 2024 à 12 h. Il rappelle que le coût des travaux pour ce projet est estimé à 1 000 000 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et le journal L'Indépendant. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour

l'ouverture des plis a eu lieu le 19 décembre 2024 à 16 h. Des compléments ont été demandés à un candidat afin de préciser son offre.

Une nouvelle CAO a été réunie le 20 février 2025 en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres. Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis favorable de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'atelier FOISSIER, pour un montant estimatif de 92 200 € (taux de rémunération de 9,22 % basé sur un montant estimatif de travaux de 1 000 000 € HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ce marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à majorité des membres présents et représentés,

► **CONSIDERANT** l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offres,

► **DECIDE** d'attribuer le marché à l'atelier FOISSIER, pour un montant estimatif de 92 200 € (taux de rémunération de 9,22 % basé sur un montant estimatif de travaux de 1 000 000 € HT).

► **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document s'y rapportant.

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*